

Master 2 MEEF Mention Premier degré Année universitaire 2018-2019

Cadrage pédagogique commun aux évaluations des UE1 et 2 - Semestres 3 et 4

➤ **Modalités d'évaluation**

Rappel (extrait du guide des études) : « Travaux individuels écrits :

- De **8 à 10 pages** (hors annexes) au titre des épreuves de français et de mathématiques **obligatoires** au semestre 4 ;
- De **6 à 8 pages** (hors annexes) pour l'ensemble des autres entrées disciplinaires au titre des semestres 3 ou 4.

Date de rendu fixée au calendrier général, commune à tous les étudiants.

Chaque écrit donne lieu à attribution d'une **note unique** (c'est-à-dire commune aux UE1 et 2, lorsqu'il y a lieu) ».

Chacun de ces travaux (**2 au semestre 3 ; 4 au semestre 4**) prend appui sur une **entrée disciplinaire déterminée par l'étudiant** (en fonction des disciplines proposées et des enseignements effectivement suivis par la section dont il relève) dans chaque domaine de polyvalence à chaque semestre (Cf. le tableau illustratif ci-après, ainsi que le tableau 2 et le descriptif détaillé de cas de figures placés en annexe). Les entrées disciplinaires s'entendent au sens du listing suivant : Mathématiques, Français, didactique des LVE, Sciences (SVT/SPT), EPS, Sciences sociales (Histoire-géographie/EMC/histoire des arts), Arts (arts visuels/éducation musicale).

Les choix d'entrées disciplinaires retenues sont définitivement arrêtés au moment de l'inscription pédagogique aux examens de chaque semestre. Une entrée disciplinaire choisie au semestre 3 ne peut plus l'être au semestre 4.

Le français et les mathématiques font l'objet d'une évaluation obligatoire au semestre 4.

A noter que l'étudiant peut, s'il le souhaite et dans le respect du contrat pédagogique passé avec le formateur en charge de cet enseignement, également choisir de présenter l'un de ces écrits au titre de l'évaluation de l'UE CNT aux Semestres 3 et 4 à condition de se conformer aux exigences correspondantes (Cf. document de cadrage pédagogique des épreuves de l'UE CNT).

Tableau 1 : Exemples de positionnements possibles des étudiants en fonction des enseignements suivis par leurs sections et des options disponibles aux semestres 3 et 4

EC	Domaines		Sections dont les étudiants suivent :		Sections dont les étudiants suivent :		Sections dont les étudiants suivent :		Sections dont les étudiants suivent :	
			- Mathématiques et Français au S3 et S4 -Didactique LVE au S3 - EPS au S3 et Sciences (SVT ou SPT) au S4 - Histoire et Arts visuels au S3, EMC et Education musicale au S4		- Mathématiques et Français au S3 et S4 -Didactique LVE au S3 - EPS au S3 et Sciences (SVT ou SPT) au S4 - Histoire et Arts visuels au S3, EMC et Education musicale au S4		- Mathématiques et Français au S3 et S4 -Didactique LVE au S3 - Sciences (SVT ou SPT) au S3 et EPS au S4 - Géographie et Arts Visuels au S3, Histoire des Arts et Education musicale au S4		- Mathématiques et Français au S3 et S4 -Didactique LVE au S3 - EPS au S3 et Sciences (SVT ou SPT) au S4 - Géographie et Education musicale au S3, EMC et Arts Visuels au S4	
			étudiant W		étudiant X		étudiant Y		étudiant Z	
			S3	S4	S3	S4	S3	S4	S3	S4
1A	1	Français		X			X			X
1B		Maths		X			X			X
2A	2	Dida. LVE	X						X	
2B		EPS			X			X		
2C		Sciences		X		X	X			X
3A	3	Histoire	X							
3B		Géographie								
3C		EMC				X				X
3D		H. des Arts						X		
3E		Arts visuels			X		X			
3F		Ed.musicale		X					X	

➤ Calendrier de dépôt des travaux

Semestre 3

- **Session 1** : Travaux individuels déposés, en 1 exemplaire papier chacun, à la scolarité du site de formation de l'étudiant et dans leur version électronique au format ODT sur l'ENT de l'ESPE pour le **19 décembre 2018 avant 16h00** (délai de rigueur).
- **Session 2** : Travaux individuels améliorés selon les recommandations des correcteurs, déposés dans les mêmes conditions et formats pour le **13 février 2019 avant 16h00** (délai de rigueur) *.

Les pages de garde de chacun des écrits mentionnent la discipline considérée, le nom, le site de formation et le numéro de section de l'étudiant, ainsi que le nom du formateur en charge de la section dans la discipline concernée.

Semestre 4

- **Session 1** : Travaux individuels déposés, en 1 exemplaire papier chacun, à la scolarité du site de formation de l'étudiant et dans leur version électronique au format ODT sur l'ENT de l'ESPE pour le **24 avril 2019 avant 16h00** (délai de rigueur).
- **Session 2** : Travaux individuels améliorés selon les recommandations des correcteurs, déposés dans les mêmes conditions et formats pour le **05 juin 2019 avant 16h00** (délai de rigueur) *.

* **NB** : Les étudiants sont invités à véritablement se conformer à ces recommandations (au risque de se voir attribuer une note inférieure à celle de la session 1 en cas de dépôt d'un dossier insuffisamment retravaillé). Les étudiants qui n'ont pas déposé de travaux à la session 1 ne peuvent par définition bénéficier des recommandations préalables de correcteurs et se reportent donc au cahier des charges de la session 1.

➤ Définition des « travaux écrits » supports de l'évaluation des UE1 et 2 aux semestres 3 et 4

Les travaux écrits présentés au titre de l'évaluation des UE1 et/ou UE2 aux semestres 3 et 4 sont rédigés et déposés individuellement. Cela ne doit toutefois en aucune manière s'opposer à l'instauration d'une dynamique de mutualisation de ressources et d'expériences, ni de modalités de travail collectives dans le cadre du contrat pédagogique passé avec les formateurs en charge des sections concernées.

Ces travaux doivent faire état de la conception et/ou de l'analyse d'un processus d'enseignement-apprentissage.

Les processus d'enseignement-apprentissage retenus peuvent alors, selon les cas et avec l'accord préalable du formateur en charge de la section :

- soit avoir été conçus et mis en œuvre en 1ère personne au cours des stages ;
- soit avoir été observés directement ;
- soit avoir été conçus/reconstitués à l'aide d'un corpus bien identifié.

Ceux-ci doivent dans tous les cas venir nourrir une réflexion sur les relations qu'entretiennent l'activité enseignante et les acquisitions différenciées des élèves dans un contexte d'enseignement et un domaine disciplinaire (ou d'apprentissage) bien ciblés¹.

L'analyse déployée mobilise pour ce faire les éléments de formation des UE1/2 correspondants en les envisageant de manière articulée.

Autrement il est attendu de l'étudiant qu'il développe une réflexion :

- Mettant en regard les implications disciplinaires et didactiques des situations, tâches, supports... proposés aux élèves, et des réussites/difficultés rencontrées (aussi bien par les élèves que par l'enseignant) ;
- Référée au cycle d'enseignement concerné et aux contextes spécifiques d'école, de classe et/ou d'interactions pris pour objet d'analyse ;
- Tenant en 6 à 8 pages (8 à 10 pages en français et mathématiques au semestre 4), hors-annexes.

➤ Compétences attendues et modalités d'évaluation

Pour concourir à une mise en relation pertinente des contenus d'enseignement dispensés dans les deux UE, certaines compétences extraites des fiches descriptives des UE1 et 2, figurant dans le guide des études, feront l'objet d'une attention particulière :

- Connaître de manière approfondie les disciplines ou domaines d'enseignement, en situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques ;
- Accompagner les élèves dans leurs parcours de formation ; construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;
- Évaluer les progrès et les acquis des élèves ;

Et plus généralement :

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ;
- Mobiliser les éléments de formation au bénéfice d'un effort d'analyse personnelle ;
- Construire un raisonnement étayé et argumenté ;
- Rédiger dans une langue correcte.

➤ Dimensions de l'évaluation

La procédure d'évaluation de chaque dossier (Cf. tableau 1 ci-dessus + tableau 2 en annexe) donne lieu à attribution d'une **note unique** conjointe, lorsqu'il y a lieu, aux UE1/2. L'encart ci-dessous reproduit les dimensions de l'évaluation prises en compte.

¹ Activité enseignante et acquisitions d'élèves référées aux Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, d'une part ; et au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de l'autre. Cf. plus haut le listing des entrées disciplinaires et la gamme des options possibles pour chaque semestre en fonction des enseignements suivis par les sections dont relèvent les étudiants.

Dimensions de l'évaluation

- Maîtriser les savoirs disciplinaires : connaissance scientifiques et épistémologiques suffisantes pour enseigner la discipline ;
- Concevoir et analyser des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction de publics et d'objectifs ciblés : Expliciter et interroger les démarches d'enseignement et d'apprentissage mises en œuvre, etc. ;
- Prendre en compte la diversité et évaluer les progrès des élèves : identification des procédures et sources de difficultés, propositions de remédiation, modalités d'évaluation, complexification... ;
- Méthodologie de composition et maîtrise de la langue française à des fins de communication ;
- Emergence d'une posture réflexive sur le parcours professionnel engagé ;
-

L'attention des étudiants est attirée sur la nécessité de déposer un dossier original rédigé individuellement et de respecter scrupuleusement les règles communes de référencement pour ne pas s'exposer au risque de sanction du plagiat tel que le définit la note relative au plagiat à l'ESPE Lille Nord de France.

➤ **Éléments d'aide à la composition des écrits**

Dans le respect du contrat pédagogique passé avec le formateur de section, chaque écrit gagnera à déployer de manière construite les dimensions d'analyse suivantes :

- Éléments introductifs présentant explicitement les attendus et le contexte de mise en œuvre du processus d'enseignement-apprentissage étudié, ainsi que les enjeux disciplinaires et didactiques qu'il soulève compte tenu du niveau de classe, des programmes et caractéristiques des élèves (enjeux qui ne peuvent véritablement être dégagés qu'en regard de prescriptions institutionnelles et d'appuis théoriques bien identifiés) ;

- insertion dans la logique de programmation/progression ;
- savoirs/compétences mis en jeu (pour les élèves et pour l'enseignant) ;
- activité et supports prévus pour les élèves ;
- activité de l'enseignant ;
- prise en compte de la diversité (et de l'activité réelle) des élèves ;
- indications bibliographiques précises ;

- éléments de conclusion synthétisant les retombées de l'analyse menée pour la dynamique de développement professionnel de l'étudiant. En fonction des indications fournies par le formateur en charge de la section, ces éléments de conclusion pourront également être le lieu d'une réflexion sur les enseignements transférables entre les domaines d'enseignement/apprentissages interrogés par l'étudiant dans l'ensemble de ses dossiers UE1/UE2, ou au contraire les spécificités disciplinaires qui peuvent en être dégagées ;

- éléments, supports, pièces complémentaires placées en annexes conformément aux indications fournies par le formateur en charge de la section....

➤ Modalités pratiques

Les dossiers comprennent :

- **8 à 10 pages** (hors annexes) au titre des épreuves de français et de mathématiques du Semestre 4;
- **6 à 8 pages** (hors annexes) pour l'ensemble des autres entrées disciplinaires.

Ils sont **dactylographiés** sur **format A4** (21 x 29,7cm). Ils sont présentés par la **page de garde** ad hoc, normée et téléchargeable sur le site de l'ESPE. Les pages (hors annexes) sont numérotées. La page de garde n'entre pas dans la pagination.

Police : Times New Roman 12

Couleur : Noir, uniquement

Interligne: 1,5

Justification : à droite comme à gauche

Marges : 2,5 en haut et en bas ; 3 cm à gauche et 2,5 cm à droite

Notes : bas de page

Attention : le pied de page doit rester vierge en dehors de l'indication relative à la pagination.

Annexe : Tableau 2

Illustration de la gamme des entrées disciplinaires possibles pour chaque semestre en fonction du groupe dans lequel est affecté l'étudiant (les cases grisées correspondent aux enseignements suivis à chaque semestre, les croix correspondent au choix de la discipline évaluée pour chaque domaine de polyvalence).

EC	Domaine disciplinaire	Disciplines	S3		S4		
			gpe x	gpe y	gpe x	gpe y	
			UE1/UE2	UE1/UE2	UE2	UE2	
1A	Domaine polyvalence 1	Mathématiques			X	X	
1B		Français			X	X	
2A	Domaine polyvalence 2	LVE	X	X			
			OU	OU			
2B		EPS	X			X	
2C		Sciences (SVT-SPT)		X	X		
3A	Domaine polyvalence 3	Sciences Sociales	Histoire	X			
3B			Géographie		X		
3C			EMC			X	
3D		Histoire des Arts				X	
				OU	OU	OU	OU
3E		Arts	Arts Visuels	X			X
3F	Education Musicale			X	X		
Total évaluations			2	2	4	4	

Lecture du tableau: les croix colorées indiquent les choix disciplinaires possibles pour les étudiants / par domaine de polyvalence / pour chaque semestre. A noter que la gamme de choix peut sensiblement varier d'un site à l'autre en fonction de l'offre pédagogique disponible à chaque semestre, dans le respect de la maquette de formation.

Le domaine de polyvalence 1 n'offre pas de latitude et les étudiants composent donc en français et en mathématiques au semestre 4.

Domaine de polyvalence 2: les étudiants choisissent de composer SOIT en didactique des LVE **ou** en EPS, SOIT en didactique des LVE **ou** en Sciences (SVT ou SPT) en fonction des enseignements effectivement suivis par la section dont ils relèvent au semestre 3 ; puis en Sciences (SPT ou SVT) **ou** en EPS en fonction de l'enseignement effectivement suivi par la section dont ils relèvent au S4.

Exemple : Tous les étudiants suivent la didactique des LVE au S3 (cet enseignement n'ayant pas lieu au S4). Par conséquent, un étudiant suivant les cours d'EPS au S3, aura le choix de composer soit en didactique des LVE, soit en EPS. Au S4, il sera alors obligatoirement inscrit en Sciences et devra donc composer en sciences.

Domaine de polyvalence 3: les étudiants composent en sciences sociales (histoire ou géographie) ou en arts (arts visuels ou éducation musicale) en fonction des enseignements effectivement suivis par la section dont ils relèvent au semestre 3, puis en sciences sociales (EMC ou histoire des arts) ou en arts (arts visuels ou en éducation musicale) en fonction des enseignements effectivement suivis par la section dont ils relèvent au semestre 4 et de l'entrée retenue au S3.

Exemple 1 : Un étudiant inscrit dans une section qui suit les enseignements d'histoire et d'arts visuels et qui choisit de composer en histoire au titre du domaine 3 au S3, composera obligatoirement en éducation musicale au S4.

Exemple 2 : Un étudiant inscrit dans une section qui suit les enseignements d'histoire et d'arts visuels au semestre 3 et qui choisit de composer en arts visuels au titre du domaine 3 au S3, composera obligatoirement en EMC au S4.